

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 14 octobre 2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice : 15</u></p> <p>Présents : 10 Absents : 5 Procurations : 5 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 9-1</p> <p>Objet : Élaboration du contrat de canal de Saint-Martory – charte d'engagement</p>
--	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Monsieur SANS Christian, Monsieur LIVOTI Antoine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame COURTOUX Cécile, Monsieur RAMEAU Roger, Madame GÉRARD Sylvie, Madame AIMONE-CAT Françoise, Madame SANDY Liliane, Madame DALLA-ZANNA Rosanna.

Absents excusés : Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame COURTOUX Cécile, Monsieur DESHONS Frédéric donne procuration à Madame AIMONE-CAT Françoise, Madame GRANGE Martine donne procuration à Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Madame AGUILA Cyrielle donne procuration à Madame SANDY Liliane.

Madame SANDY Liliane a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 22 décembre 2009 portant délégations de compétences au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne (Réseau 31) en date du 1^{er} janvier 2010. ;

Considérant que le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins hydrographiques français par le changement climatique avec un débit divisé par deux de la Garonne et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030 ;

Considérant que le déficit en eau estimé serait de plus de 2 milliards de m³ et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019) ;

Considérant que l'échelle du bassin de la Garonne amont, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils Départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin versant de la Garonne amont, de la frontière à sa confluence avec l'Ariège porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Considérant que Réseau31, assure la gestion du canal de Saint-Martory pour le compte du Conseil Départemental. De ce fait, et au vu de l'influence de l'ouvrage sur l'hydrologie de l'amont de Garonne, Réseau31 a été désigné pour porter 4 actions de ce projet de territoire ;

Considérant l'utilité de partager davantage les connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » incluant un plan d'actions multi-partenarial et concerté pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Considérant que l'élaboration du contrat de canal est l'une des 32 actions du projet de territoire ;

Considérant que l'élaboration du contrat de canal a démarré en juillet 2023 avec la tenue de plusieurs réunions d'information et de travail réunissant les acteurs intéressés ;

Considérant que cette phase de concertation a permis d'aboutir à la rédaction d'une charte d'engagement qui fixe les objectifs de la démarche en 4 axes répartis en 9 thématiques et 39 actions pré-identifiées :

Gestion quantitative	Environnement	Patrimoine et urbanisme	Territoire
<ul style="list-style-type: none">• Économiser l'eau / Réduire l'impact sur la Garonne• Optimiser les réalimentations	<ul style="list-style-type: none">• Connaitre et préserver la qualité de l'eau• Préserver les milieux naturels• Développer les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">• Identifier et maîtriser le patrimoine du canal• Valoriser le patrimoine du canal	<ul style="list-style-type: none">• Renforcer la cohérence territoriale autour du canal• Communiquer

Considérant que ce document a pour vocation d'être signé par l'ensemble des acteurs intéressés afin que tous s'engagent dans la démarche ;

Considérant qu'à l'issue de cette démarche un contrat de canal sera établi dans lesquelles les actions retenues seront identifiées et sera soumis à approbation des acteurs intéressés ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide :

- **D'approuver** la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le 30 octobre 2025
En Mairie, le 29 octobre 2025
Le Maire, Christian SANS



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.